

DOSSIER DE CANDIDATURE

A RENVOYER DUMENT COMPLETE AVANT LE **31/01/2016**

A L'ADRESSE : tropheeusines@infopro-digital.com

Coordonnées de l'entreprise candidate :

Nom de l'entreprise :

Nom du site ou de la filiale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

Personne en charge de la candidature* :

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

* Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que GISI se réserve le droit d'exploiter ou de commercialiser.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :

Groupe Industrie Services Info, L'Usine Nouvelle, « Trophées des Usines 2016 »
Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony

Autorisation :

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....) attachés aux sites de production présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
 - b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Trophées, dans son magazine et son site internet « L'USINE NOUVELLE » ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées des Usines 2016 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,
- en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède, et en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Signature :

1 – CANDIDATURE A UN PRIX SPECIAL

Les Trophées des Usines récompensent chaque année les sites industriels français les plus performants. Ce concours organisé par le magazine « L'Usine Nouvelle » est ouvert à tous les sites de production situés en France métropolitaine, sans distinction de taille d'entreprise ou de secteur d'activité. Il s'agit à la fois d'un outil de benchmark destiné à être publié dans l'Usine Nouvelle, grâce auquel vous pourrez comparer votre organisation à celle des meilleures usines françaises, et d'un moyen de valoriser vos équipes et les projets qu'elles ont mis en place.

L'inscription est gratuite. Le concours comporte un Prix principal (le Trophée de l'usine de l'année) et 6 Prix Spéciaux (voir ci-dessous). Toute inscription complète à l'un des 6 Prix Spéciaux vous permet de concourir pour le Prix Spécial choisi ainsi que pour le Trophée de l'Usine de l'année.

Veillez cocher la catégorie dans laquelle la candidature est présentée :

- Trophée de l'usine de l'année 2016
- Prix de la Productivité
- Prix de la Qualité
- Prix de la stratégie R&D
- Prix de l'initiative HSE (Hygiène-Sécurité-Environnement)
- Prix de l'initiative Ressources Humaines
- Prix de la Supply-chain

Pour toute candidature à un Prix Spécial, nous vous invitons à répondre aux questions ci-dessous (en complément des autres sections du dossier de candidature) en présentant le projet qui vous semble le plus représentatif en fonction de la catégorie choisie :

Nom du projet :

Problématique de votre entreprise avant la mise en place (contexte, objectifs, date de lancement) :

Brève description du projet et principales caractéristiques :

Caractère innovant :

Solutions techniques utilisées ou nouveaux usages :

Montant de l'investissement et nombre de salariés impliqués dans le projet :

Résultats constatés et/ou attendus (gains, ROI, avantage concurrentiel, bénéfice pour le client ou l'entreprise) :

Pourquoi pensez-vous que votre projet mérite d'être retenu ?

2 – Modèle économique de l'entreprise

Les sections 2 à 7 doivent être complétées le plus exhaustivement possible. Si toutefois une des questions du dossier n'était pas applicable à votre site de production, veuillez indiquer « Non Applicable » dans la question concernée.

2.2– Présentez le marché sur lequel votre usine est positionnée, ainsi que les clients visés :

2.2– Présentez votre entreprise (s'il s'agit d'une filiale, présentez également le positionnement de votre filiale au sein du groupe) :

2.3– Présentez les spécificités de votre entreprise par rapport à sa concurrence :

2.4– Quels sont vos principales lignes de produits ?

2.5 – Proposez-vous une offre de services en parallèle de votre activité de production ? Si oui, présentez le principe de cette offre et sa spécificité :

3 - Chiffres clés de l'usine

	Année N-2	Année en cours	Objectif année N+1
Chiffre d'affaires du site			
EBITDA			
Nombre d'employés CDI			
Nombre d'employés CDD ou intérim			
Parts de marché de l'entreprise (définir le marché considéré)			
Superficie des bâtiments			
Volume annuel global de production			
% du CA réalisé dans les services			
% du chiffre d'affaires réinvesti en machines et équipements			

4 – Production

(si plusieurs gammes de produits, choisissez la plus représentative)

4.1 - Présentez le déroulement du procédé de fabrication :

4.2 - Résumez le cycle de vie de ce produit, depuis les fournisseurs de matières premières jusqu'aux clients, en faisant apparaître les opérations sous-traitées et les opérations réalisées en interne :

4.3 - Chiffres clés de production :

	Année N-2	Année en cours	Objectif année N+1
Volume de production annuel			
Temps moyen de production			
Délai moyen de traitement, de la commande à la livraison			
% de livraisons dans les délais			
Taux de rebuts en interne			
Taux de réclamations clients			
Quantité moyenne en stock			
Nombre de changements de séries par semaine			

5 - Performance et Excellence Opérationnelle

5.1 - Quels sont les trois principaux indicateurs (KPI) utilisés pour la mesure de la performance et/ou de la compétitivité de votre site ?

Indicateurs :	Année N-2	Année en cours	Objectif année N+1
KPI 1 :			
KPI 2 :			
KPI 3 :			

5.2 - Votre entreprise est-elle engagée dans une démarche d'excellence opérationnelle ? Si oui, veuillez en préciser le concept, en mettant l'accent sur ses aspects originaux :

5.3 – Quels axes d'amélioration avez-vous définis ?

Quels sont les objectifs associés ? Sont-ils définis par le site ou par sa maison-mère ?

5.4 – Présentez les principaux résultats obtenus grâce à cette démarche d'excellence opérationnelle :

5.5 – Certains des projets d'excellence opérationnelle dépassent-ils les frontières de votre entreprise (efficacité de la Supply Chain, optimisation des relations clients) ? Si oui, lesquels ?

6 - Ressources Humaines et Développement Durable

6.1 – Décrivez vos objectifs en termes de ressources humaines :

6.2 – Chiffres clés de l'implication du personnel :

	Année N-2	Année en cours	Objectif année N+1
Productivité des employés (si mesurable)			
Taux d'absentéisme			
% d'employés ayant participé à des projets d'amélioration			
Journées de formation (par an et par employé)			

6.3 – Ces deux dernières années, quels projets significatifs avez-vous lancé afin de réduire l'impact de votre activité sur l'environnement ?

6.4 – Ces deux dernières années, quels projets significatifs avez-vous lancé pour réduire l'empreinte environnementale de vos produits, tout au long de leur cycle de vie ?

6.5 – Avez-vous mis en place une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ? Si oui, précisez quelle en est la nature :

7 – Stratégie R&D

7.1 - Les travaux de recherche et de développement des produits sont-ils réalisés sur votre site ?

Si oui, veuillez remplir le tableau ci-dessous :

	Année N-2	Année en cours	Objectif année N+1
Nombre de nouveaux projets par an			
% du CA réalisé sur des nouveaux produits			
% du chiffre d'affaires réinvesti en R&D			

7.2 – Ces deux dernières années, quels ont été les deux projets les plus significatifs en termes de R&D ?

7.3 – Ces deux dernières années, quels ont été les deux projets les plus significatifs en termes de déploiement de nouvelles technologies de production ?

REGLEMENT

DES TROPHEES DE L'USINE 2016 – L'USINE NOUVELLE

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Les « Trophées des Usines » sont organisés du 1er novembre 2015 au 31 janvier 2016 par :

GRUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)

Capital 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle -

La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE

Ci-après l'organisateur

GRUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est notamment l'éditeur des magazines professionnels « L'Usine Nouvelle » et « Industrie et Technologies ».

ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

Les Trophées des Usines récompensent chaque année les sites industriels français les plus performants. Ce concours organisé par le magazine « L'Usine Nouvelle » est ouvert à tous les sites de production situés en France métropolitaine, sans distinction de taille d'entreprise ou de secteur d'activité.

ARTICLE 3 – CATEGORIES DE PRIX

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 6 Prix spéciaux et un Prix de l'Usine de l'Année.

3.1 Prix Spéciaux

- **Prix de la Productivité** qui récompense le meilleur projet d'amélioration de la productivité (projet de type lean, investissement dans l'outil de production, etc.).
- **Prix de la Qualité** qui récompense le meilleur projet d'amélioration de la qualité des produits ou des services, ou un système d'amélioration continue particulièrement efficace.
- **Prix de la Stratégie R&D** qui récompense la meilleure stratégie de lancement de nouveau produit, la meilleure gestion de projet ou un repositionnement stratégique efficace.

- **Prix de l'initiative HSE (Hygiène-Santé-Environnement)** qui récompense récompensant le meilleur projet de développement durable ou la meilleure initiative d'amélioration de la sécurité
- **Prix de l'initiative Ressources humaines** qui récompense la meilleure stratégie pour la mobilisation, l'implication ou la valorisation des collaborateurs
- **Prix de la Supply Chain** qui récompense le meilleur projet d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement (nouvelle organisation, mise en place d'outils d'amélioration de la performance, etc.)

3.2 Le Prix de l'Usine de l'année 2016

Parmi l'ensemble des dossiers de candidatures présentés pour l'un des 6 Prix Spéciaux, le jury désignera le Prix de l'Usine de l'année 2016.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs Prix spéciaux en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

ARTICLE 4 - CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées des Usines 2016, le candidat doit impérativement :

- 4.1 - être une personne morale française ou étrangère,**
 - **avoir un ou plusieurs sites de production en France métropolitaine,**
 - s'il fait partie de la pré-sélection telle que définie à l'article 6 ci-après, le candidat doit accueillir sur le site de production présenté un journaliste et un photographe de L'Usine Nouvelle pour une visite d'une journée qui sera fixée entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2016.

Un candidat peut présenter plusieurs dossiers de candidatures mais chaque site de production proposé ne peut être présenté que pour un seul des 6 Prix Spéciaux. Il est cependant précisé qu'un candidat ne pourra se voir attribuer plus d'un Prix spécifique en plus du Prix de l'usine de l'année.

Toute candidature pour l'un des 6 Prix Spéciaux implique la candidature au Prix de l'Usine de l'année.

4.2 Compléter le DOSSIER DE CANDIDATURE TELECHARGEABLE sur <http://evenements.infoprodigital.com/usinenouvelle/trophee-trophees-des-usines-2015-3017>

Le candidat peut concourir pour plusieurs Prix, toutefois un même site de production ne peut pas être présenté pour plusieurs Prix.

Le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Prix pour lesquels il souhaite déposer sa candidature.

Les dossiers de candidatures complets et dactylographiés doivent être impérativement envoyés à l'attention de Pauline Dupré au plus tard le 31 janvier 2016 :

- par email à tropheeusines@infopro-digital.com
- par courrier postal à

Groupe Industrie Services Info, Trophées des Usines
A l'attention de Pauline Dupré
Service Evénements (Trophée des Usines)
Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un Prix.

4.3 Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre démarche / projet : organigrammes, photos, dossier de présentation, chartes..., le tout étant à imprimer en 3 exemplaires et à envoyer à l'adresse suivante: Groupe Industrie Services Info – « Trophées des Usines 2016 »,

4.4 Toute candidature permet d'assister à la Remise des Prix.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées des Usines 2016 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.**

ARTICLE 6 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

6.1 - L'ensemble des dossiers complets sera examiné par un comité composé de membres des rédactions des magazines L'Usine Nouvelle et Industrie et Technologie. Le comité effectuera une pré-sélection des dossiers qui seront présentés au jury.

Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants : taux de complétion du dossier, capacité à présenter une stratégie industrielle, capacité à en démontrer la mise en application et à présenter les résultats imputables à cette stratégie, originalité de la démarche, originalité du système de production ou du système d'amélioration continue de l'entreprise, etc.

6.2 – Le Jury est composé de membres de la rédaction de L'Usine Nouvelle. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et technique, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le Jury se réunira début mai 2016 afin d'examiner la pré-sélection du comité et de désigner les lauréats des 6 Prix Spéciaux et le Prix de l'usine de l'année 2016.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

ARTICLE 7 - PRESELECTION DES DOSSIERS

Les dossiers seront instruits par un comité rédactionnel qui sélectionnera, pour chacun des prix, ceux qui seront présentés au Jury. Chaque candidature ainsi retenue sera soumise à un jury d'experts selon les modalités décrites à l'article 8.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris en mai 2016. Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin, en cas de victoire, de recevoir leur prix (s'ils sont désignés Lauréat par le Jury).

ARTICLE 10 – UTILISATION DU LABEL « Trophées des Usines 2016- L'Usine Nouvelle »

Seuls les lauréats d'un Prix Spécial ou du Prix de l'année sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées des Usines 2016 » et « L'Usine Nouvelle » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s sans limitation de durée mais à la condition expresse de toujours mentionner le millésime de leur Trophée.

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 Tout dossier de candidature ou bulletin de participation comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le participant sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le Concours.

10.2 L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le Concours.

10.3 Les entreprises nominées et lauréates devront fournir un second exemplaire du dossier qu'elles ont présenté. Elles autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait l'organisation du jeu ou la validation électronique des candidatures.

10.7 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 10. En outre, G.I.S.I. ou toute société du groupe Infopro Communications pourra leur envoyer des invitations en vue de l'organisation d'événements.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :

Groupe Industrie Services Info, L'Usine Nouvelle, Trophées des Usines 2016
Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex
ou par mail à cnil@gisi.fr.

ARTICLE 12 – REGLEMENT - LITIGES

12.1 La soumission d'une candidature pour l'un ou l'autre des Trophées ainsi que la participation au Trophée des Internautes implique l'acceptation par les candidats, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

12.2 Le présent règlement est disponible en ligne il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante :

<http://evenements.infopro-digital.com/usinenouvelle/trophee-trophees-des-usines-2015-3017>

Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante :

Groupe Industrie Services Info, Trophées des Usines
A l'attention de Pauline Dupré
Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex

12.3 L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Fait à Antony le 21 octobre 2015